

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 30

Artikel: Réponse à l'oncle Théo
Autor: Deschamps, Pâquerette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213217>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les morceaux de musique : marches patriotiques, valse entraînant, se succédaient ; les auditeurs, silencieux pendant l'exécution, manifestaient leur contentement par de frénétiques applaudissements lorsque la dernière note était donnée et vivaient dans l'espérance qu'une minute après d'autres accords les charmeraient. Tout en haut la maison Bonnard, les demoiselles des ateliers de couture oubliaient qu'elles devaient aller dîner...

Notre homme se régala d'harmonie et son contentement faisait plaisir. Nous nous disions qu'il y avait entre toutes les classes de la société, depuis les membres aristocratiques du Cercle littéraire qui, avec leurs familles, assistaient, aux fenêtres, à cette manifestation, jusqu'au simple populo, une réelle solidarité, et qu'en tout cas les musiciens jouaient gratis pour tout le monde, même pour les étrangers de passage en Suisse.

Très probablement, notre voisin faisait lui-même ce petit raisonnement. Entre deux morceaux, il sortit de sa poche la boîte en métal, et se tournant, l'air bon enfant, vers l'un de ses interlocuteurs, il dit, la voix dolente :

— Je vais, maintenant, prendre une ou deux pastilles Géraudel !

Le digne homme ! Il était enrhumé. Cela, nous ne l'avions pas soupçonné, à voir sa figure si normalement colorée. Comme tant d'autres il était donc sujet à ces petites contrariétés qui rendent nécessaire l'intervention du pharmacien ou du droguiste.

Une pastille Géraudel ! Deux pastilles Géraudel ! Mais c'est charmant, cela ne peut faire que du bien. J'avais lu autrefois de vrais poèmes lyriques chantant les louanges de Géraudel, et voilà qu'un fait précis me prouvait la popularité acquise par cette spécialité.

Ouvrant délicatement la boîte de métal, l'index, le majeur et le pouce s'arc-boutant — c'était beaucoup d'effort à vrai dire pour une pastille Géraudel — notre brave et digne patriote, et peut-être combourgeois fit le geste familier, présenta une bouche et une joue complaisantes : Vlan, ça y est ; c'était du tabac à chiquer. J. NEL.

Légère erreur. — L'autre jour, dans un restaurant de la ville, un pick-pocket, après avoir payé sa consommation, souffle prestement les lunettes d'or d'un étranger qui venait de les poser sur la table.

— Eh ! monsieur, fait ce dernier, dites-les-moi, vous emportez mes bésicles.

— Oh ! pardon, monsieur, riposte le filou, une distraction. J'ai cru que c'était mon parapluie.

C'EST COMME CHEZ JOIGNEREY

Il est, à Besançon, un dicton très couru :

C'est ici comme chez Joignerey,
On parle plutôt de boire que de manger.

Le père Joignerey, qui voiturait du matin au soir sur le pavé de Besançon, avait toujours dans son écurie de vieux bidets à longues dents, des bêtes de réforme achetées dans le tas, à raison de trois écus la tête¹. Les pauvres rosses recevaient plus de coups de fouet que de coups d'étrille, et pour surcroît de misère, elles n'avaient jamais à manger qu'un quart de leur saoul. Un jour le fils Joignerey crie à son père :

— Père, les chevaux n'ont rien à manger !
— Mène-les boire, répond l'autre.

¹ C'était bien avant la guerre.

A l'école primaire. — Victor, interroge l'inspecteur, dites-moi quel est l'animal le plus susceptible de s'attacher à l'homme ?

L'élève, après réflexion :
— M'sieur, c'est la sangsue !

RÉPONSE A L'ONCLE THÉO

L...y, le 23 juillet 1917.

A... A... A... Tehoum !

Voici, mon cher *Conteur*, quelques expressions en usage en pays romand.

Quand une jeune fille éternue, on lui dira : « A tes souhaits, fleur charmante ! » Elle répondra, si c'est un jeune homme : « Merci, belle plante ! »

Si c'est le jeune homme qui éternue, ce sera le sens contraire.

L'on dit aussi : « A vos amours, puissent-ils demeurer toujours ! » Et encore : « Que Dieu vous bénisse, avec un bon morceau de pain et de saucisse ! » ou « A votre santé ! »

Voici les quelques expressions que je connais et que je vous transmets. L'expression employée par la tante Pâtandan est drôle ; je ne l'ai jamais entendue.

* * *

Permettez que je vous conte une aventure, arrivée, il y a bien longtemps, à un brave Ormonan.

Depuis longtemps, il désirait aller visiter Lausanne.

Par une belle journée, il se mit en route, de bon matin. C'était jour de marché. Arrivé sur la Riponne, notre brave Ormonan aperçoit des courges. Il demande aussitôt à une paysanne, femme pleine de malice, ce qu'étaient ces grosses boules jaunes.

— Ce sont des courges, lui dit-elle.

— Qu'y a-t-il dedans ?

— Y a des poulains.

— Pas possible !

Choisissant la plus belle, il paie, et se remet en route pour son village.

Arrivé presque au but de son voyage, il s'assied au sommet d'un crêt, pour se reposer. Il pose sa courge à côté de lui et se met à réfléchir à tout ce qu'il ferait lorsqu'il aurait son poulain.

Tout à coup, la courge roule au bas du talus et va s'écraser contre un sapin. Derrière le sapin, un lièvre était caché. Il eût si peur qu'il dévala à toutes jambes.

Notre pauvre Ormonan, croyant que c'était son poulain qui se sauvait, se mit à courir dans la forêt, en criant : « Mon poulain ! Mon poulain ! »

Le brave homme ne s'est jamais consolé de la perte de son poulain.

Recevez, cher oncle Théo, les bonnes salutations de votre nièce

PAQUERETTE DESCHAMPS.

Les postes d'autrefois

Dimanche, à Vaulion, à l'occasion de l'inauguration du service public de transports par automobile Croy-Vaulion, M. Eugène Rochaz, le très dévoué syndic de Romainmôtier, a rappelé, d'une façon fort intéressante, à l'aide de recherches faites dans les archives et en s'aidant de renseignements demandés, soit à la Direction des Postes du II^e arrondissement, à Lausanne, soit à notre collaborateur, M. Marc Henrioud, secrétaire à la Chancellerie du Bureau international de l'Union postale universelle, à Berne, ce que furent, dans le passé, les services des postes et des messageries.¹

M. Rochaz s'est exprimé en ces termes :

« Le transport périodique des lettres et des paquets ne semble avoir pris naissance qu'au commencement du XVII^e siècle. Sans doute, des messagers spéciaux, affectés au service de l'Etat, existaient longtemps auparavant. Mais ce n'est qu'en 1645 que l'on trouve mention d'un service régulier.

¹ Des détails très intéressants, sur ce même sujet, ont été donnés par M. Louis Monnet, dans sa brochure : *Au bon vieux temps des diligences*.

En 1677 un brevet de messenger est accordé par le prince de Neuchâtel à Simond Fleureau, de Dijon, pour assurer le service des dépêches officielles de France par Dijon, d'où elles parvenaient à Paris, par l'intermédiaire des fermiers des postes de France.

A cette époque, la famille Fischer, de Berne, obtint le monopole pour l'exploitation des postes sur le territoire suisse. Elle créa des bureaux de poste à Neuchâtel, Lausanne, Genève, etc., et des services de transports de voyageurs par diligence furent organisés. Le courrier pour la Bourgogne, qui, de Lausanne, suivait la route de Neuchâtel, passait deux fois par semaine, ceci aux termes d'un traité conclu, en 1700, entre MM. Fischer et les Postes de France. Près du pont de la Maladière, à Vidy, au-dessous de Lausanne, étaient de vastes écuries, où les voituriers s'approvisionnaient de chevaux de renfort. Les postillons, à livrée brune, avec collet vert, faisaient retentir l'air des claquements de leurs fouets. De lourds omnibus à quatre chevaux cherchaient à Ouchy les voyageurs débarqués par les bateaux *l'Helvétie*, *l'Aigle*, le *Léman* ou *l'Hirondelle*, et avec grands efforts, les amenaient par la rampe pavée de la Grotte sur la place St-François, à Lausanne. De gros chars de roulage appelés char d'Anjou, à huit, dix et même douze chevaux, sillonnaient les routes de France, d'Italie, de Genève et de Berne, avec des chars de poste, et s'arrêtaient à l'orient de la place de St-François, où était le bâtiment des péages cantonaux. Cinq diligences, attelées chacune de quatre à cinq chevaux, arrivaient à la fois à Lausanne des divers points de l'horizon. Les voyageurs, ahuris, en descendaient en présence de badauds en quête de nouvelles et de divertissements. Des parents et des amis, heureux de se rencontrer, après une longue séparation, s'accueillaient avec des transports de joie. Bientôt après, c'était le départ ; nouvelles embrassades ; les chevaux faisaient tinter leurs grelots, puis les lourdes voitures s'ébranlaient.

En 1804, le Grand Conseil du canton de Vaud décréta que les postes et messageries seraient administrées, dans toute l'étendue du canton, pour le compte de l'Etat, par une Régie soumise à la surveillance du Petit Conseil (Conseil d'Etat). La Régie était administrée par une commission composée d'un conseiller d'Etat, de l'intendant des postes et d'un troisième membre pris en dehors du personnel. Il fallut, à ce moment-là, tout créer : bâtiments pour l'administration, moyens de transport en voitures, en équipages et leurs lieux de dépôts, règlements généraux, etc.

La Régie cantonale termina sa courte existence le 31 mars 1819. La reprise des postes par la Confédération fut réglée par le décret du 24 novembre 1818, rendu en vertu de l'article 33 de la Constitution fédérale.

Dans la contrée de Romainmôtier.

Voyons, maintenant, par ordre chronologique, ce qu'il en fut pour la contrée de Romainmôtier :

1735 : Le dépôt postal de Romainmôtier existait ; il fallait chercher par messenger, ses lettres à Orbe où elles arrivaient d'Yverdon.

1748 : Le Chenit envoyait deux fois par semaine un homme à Romainmôtier pour y chercher ses lettres. Il lui donnait 15 florins et 18 quarterons de grains. Cet homme se chargeait des lettres pour la Vallée de Joux, moyennant un demi-batz par pièce.

1788 : Les Fischer, de Berne, installèrent des dépôts à La Sarraz, au Pont, au Lieu, au Chenit et à Cossonay. A Romainmôtier, un office, dont Jules Simon était le buraliste, fut créé. Les dépenses de ce bureau s'élevaient annuellement à 191 livres 16 sols ; les recettes brutes à 1510 livres 18 sols ; le bénéfice net à 1319 livres 2 sols.

1804 : Un char à l'allemande et découvert faisait trois fois par semaine le service des dépêches de Lausanne sur Pontarlier. Il avait deux ou trois places pour des voyageurs, à fr. 8 et 10 sols (fr. 1 = fr. 1.50). La course se faisait en 13 heures, en passant par La Sarraz.

Un messenger à pied partait deux fois la semaine de Morges pour Cossonay, La Sarraz, Romainmôtier et la Vallée de Joux.

1821 : Une lettre du 13 novembre, adressée par la Régie des postes au directeur Simon, du bureau de Romainmôtier, demande à ce dernier de retirer la démission qu'il a donnée. Ce directeur a été froissé de ce que la Régie lui a demandé un cautionnement pour sa gestion ; il estime que cela est bien inutile, vu qu'il a fait un service régulier pendant cinquante ans. Ce cautionnement est une mesure